

Agréable randonnée entre Saint-Simon-de-Bordes et Agudelle dans des paysages variés de plaines et de forêts avec des vignes. Une partie de cette randonnée se fait sur le GRP® de Saintonge.

Durée	2h 15	Difficulté	Facile
Distance	7,71 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	23 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	24 m	Commune	Saint-Simon-de-Bordes (17500)
Point haut	73 m		
Point bas	45 m		



Trace n° 663364

Description

Le point de stationnement se situe sur le parking de la Salle des Fêtes de [Saint-Simon-de-Bordes](#).

À défaut, d'autres possibilités existent dans le village (près de la Mairie dans la rue principale par exemple).

(D/A) Quitter le point de stationnement en rejoignant la Rue de la Salle des Fêtes, tourner à droite, passer devant l'école.

En arrivant au carrefour avec la rue principale, prendre à droite, longer l'église. Continuer avec prudence sur la route d'[Agudelle](#) qui fait un virage à angle droit vers la gauche et descend. Après un virage à droite, découvrir un vaste parking arboré sur la droite.

(1) Tourner à droite, traverser la zone de parking et passer à côté de la petite maison (toilettes - fermée en période hivernale) du côté gauche pour emprunter le sentier qui fait le tour du petit lac.

Revenir au parking, aller à la sortie, traverser avec prudence la route d'Agudelle et prendre le chemin d'exploitation en face, qui remonte le cours du Maine à main droite. Continuer tout droit jusqu'à la route au lieu-dit le Moulin Rompu.

(2) Tourner à droite sur la route, franchir le Maine grâce au pont. La route monte sur le plateau et traverse le lieu-dit les Ormeaux.

En arrivant à la route d'Agudelle, tourner à gauche et, presque aussitôt, à nouveau à gauche dans un chemin d'exploitation. Ce chemin se dirige vers un petit bois qu'il longe en lisière à droite puis à gauche jusqu'à déboucher sur la route qui mène Chez Drouet.

(3) Tourner à droite. Faire de même peu après au carrefour de routes suivant. La petite route, peu fréquentée, amène à Agudelle en passant le long du cimetière qui est situé autour de l'église (parking en face du cimetière et de l'église).

Tourner à droite sur la route qui va à Saint-Simon-de-Bordes. Après les dernières habitations d'Agudelle, la route fait un virage vers la droite alors que deux routes arrivent sur la gauche. Prendre la seconde en direction de Chez Gillet.

(4) En arrivant devant la belle propriété de Chez Gillet, laisser toutes les routes pour prendre le chemin d'exploitation en face légèrement sur la gauche qui démarre en suivant la haie de la propriété. C'est le GRP® de Saintonge (balisage Jaune et Rouge) qui va en direction de Chez Ridois de l'autre côté d'un petit bois.

Traverser le bois par une belle allée forestière. Plus loin, le chemin est en lisière du bois avec des cultures à droite, notamment de la vigne.

(5) Au moment d'arriver à la fin du bois (vignes des deux côtés du chemin), prendre le chemin de droite qui part en biais entre deux parcelles cultivées. Il conduit, après avoir traversé un petit bout de bois, directement Chez Méta.

À la sortie du bois, prendre en face la D253. Presque aussitôt, la route vire à droite à angle droit : continuer tout droit sur la petite route en direction de Chez Méta et Chez Daupont.

(6) Laisser à droite l'impasse qui mène Chez Daupont et continuer sur la gauche sur la petite route qui contourne quelques habitations avant de se transformer en chemin d'exploitation qui descend le flanc du vallon pour aller franchir le Maine sur un petit pont.

Après avoir franchi le Maine, le chemin remonte un peu puis tourne à droite et longe en surplomb la rivière. Le chemin d'exploitation passe au lieu-dit Cachérat où il se transforme en route.

Points de passage

D/A Parking Salle des Fêtes à Saint-Simon-de-Bordes

| N 45.396839° / O 0.453924° - alt. 65 m - km 0

1 Croisement route - chemins près d'un vaste parking

| N 45.392966° / O 0.456921° - alt. 52 m - km 1.08

2 Croisement chemin d'exploitation - route, à droite - Rochette (cours d'eau) - Affluent de la Seugne

| N 45.387134° / O 0.45911° - alt. 53 m - km 1.77

3 Croisement chemin d'exploitation - route, à droite

| N 45.382116° / O 0.46514° - alt. 63 m - km 2.88

4 Carrefour de routes et chemin d'exploitation

| N 45.388585° / O 0.468272° - alt. 72 m - km 4.12

5 Croisement de chemins, à droite

| N 45.400963° / O 0.467275° - alt. 66 m - km 5.53

6 Carrefour de routes, à gauche

| N 45.39902° / O 0.460617° - alt. 62 m - km 6.13

7 Carrefour de routes, à droite

| N 45.400233° / O 0.455269° - alt. 54 m - km 6.93

D/A Parking Salle des Fêtes à Saint-Simon-de-Bordes

N 45.396831° / O 0.453935° - alt. 65 m - km 7.71

(7) À la sortie de Cacherrat, prendre la petite route à droite qui va directement à Saint-Simon-de-Bordes. Après avoir passé les premières habitations, la petite route débouche devant l'église et rejoint la rue principale. Contourner l'église par la droite pour ensuite emprunter la Rue de la Salle des Fêtes après être passé devant l'école. Le retour au parking de la salle des fêtes (D/A) marque la fin de cette randonnée.

Informations pratiques

Il est également possible de se stationner à côté de l'église d'Agudelle. Adapter alors le descriptif à ce point de départ situé entre le point (3) et le point (4).

Cette randonnée ne présente pas de difficultés particulières mais nécessite d'être correctement chaussé, les chemins pouvant être gras en période humide. Ce circuit non balisé emprunte malgré tout des portions d'autres circuits balisés (exemple : le GRP® de Saintonge) : en conséquence il est conseillé de suivre le circuit en fonction du descriptif et de la carte.

Randonnée réalisée par l'auteur le 8 décembre 2017.

À voir

Saint Simon de Bordes

Château de Saint-Simon

Le château de Saint-Simon de Bordes, a été bâti par Marie-Charles du Chilleau, seigneur d'Airvault, Sainte-Lheurine, Moings, Villexaxier, Saint-Simon, gouverneur de Saint-Domingue. Ce château fut vendu pendant la Révolution comme bien national. Après avoir été incendié dans la nuit du 28 au 29 septembre 1889, certaines modifications ont été apportées, notamment des fenêtres de style XIX e siècle.

Église Saint-Simon-de-Bordes

L'église, une construction du XIIe siècle, est inscrite aux Monuments Historiques par arrêté du 5 décembre 2000. Les deux bras du transept ont été reconstruits au XIXe siècle.

Le clocher de Saint-Simon-de-Bordes a été détruit pendant la Seconde Guerre mondiale et un autre l'a remplacé. Parce que le clocher de Villexavier avait également disparu, les deux cloches ont été accidentellement échangées par la suite : en regardant celle de Saint-Simon de près, on peut y voir gravé « Villexavier » ainsi qu'une date.

Les Six Épis

Les Six Épis est une demeure ayant appartenu à Fernand Larquier, docteur en droit, avocat, ancien magistrat, maire de Saint-Simon-de-Bordes et député de la Charente-Maritime de 1902 à 1914, grand défenseur des bouilleurs de cru.

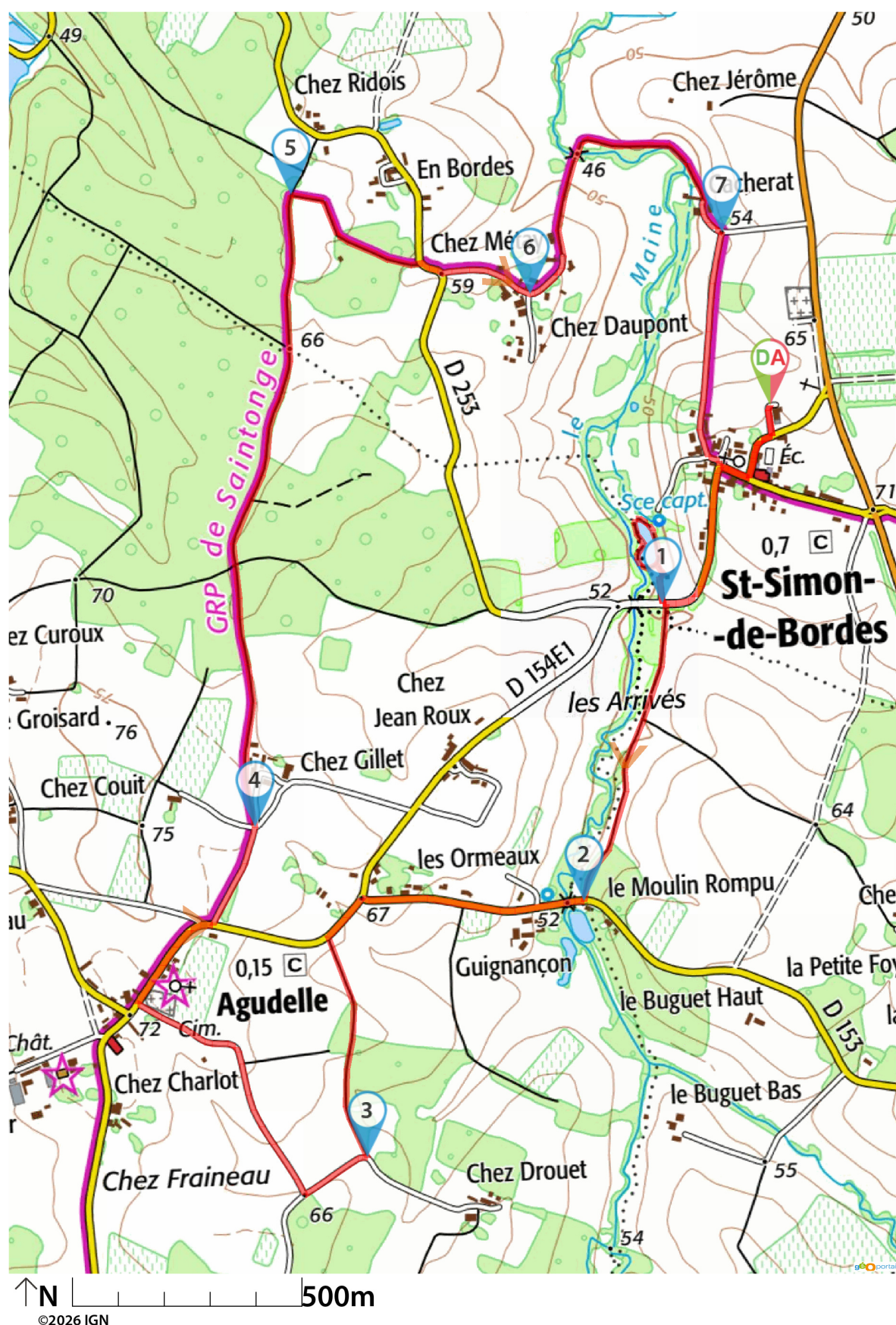
Agudelle

- L'Église Saint-Eutrope, dont le début de la construction remonte au XIIe siècle, est inscrite aux monuments historiques depuis le 31 décembre 1986. Une statue en bois polychrome de Saint-Eutrope datant du XVIIe ou XVIIIe siècle est inscrite depuis le 21 janvier 1980. Elle a été restaurée en 1988 par Christian Karoutzos. L'église abrite une cloche en bronze datant de 1556 qui est inscrite aux Monuments historiques depuis le 5 décembre 1908.

- La maison de la Tour datant du XIXe siècle.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-saint-simon-de-bordes-et-de-la/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

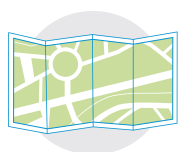
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



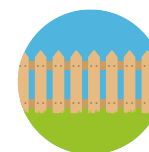
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



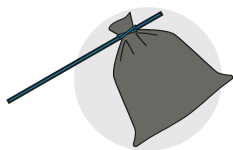
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.